PPRT Donges

# INFOS ADZRP

INFOS ADZRP n° 16 – JANVIER 2012 http://adzrp.e-monsite.com

## ASSEMBLEE GENERALE ET APRES ?

L'ADZRP a tenu sa première assemblée générale statutaire le jeudi 12 janvier dans la salle de l'Espace Renaissance à Donges.

Après une présentation technique de l'état d'avancement du PPRT qui tenait compte des informations en notre possession, le Président ouvrait l'assemblée générale par la présentation du rapport d'activité et du bilan financier de l'année 2011.
Les questions posées par les participants donnaient l'occasion de rappeler les orientations de l'ADZRP, porteuse des exigences des riverains.

- Attachement à l'emploi, à son développement et dans le même temps refus des pollutions,
- Non au financement des travaux par les riverains qui seraient imposés par le PPRT,
- Réduction des dangers à la source par l'Industriel responsable des risques.

Si plusieurs des cartes produite pouvaient être présentées comme définitives, d'autres étaient en cours d'examen suite à une demande de tierce expertise. Elles pourraient aboutir à la réduction du nombre de maisons impactées mais laisseraient encore 400 habitations (particuliers, Mairie, Ecoles privées) soumises à l'effet de surpression.

Madame le Maire, présente à l'assemblée générale, confirmait le soutien de la municipalité à l'action menée par l'Asssociation tout en rappelant l'importance du bassin d'emplois.

Plusieurs intervenants insisteront sur l'injustice de la loi Bachelot considérant qu'en l'état elle est inapplicable.

**ORIENTATIONS 2012**: AGIR ensemble, pour avoir plus de force et de moyens.

A partir de ce constat, l'ADZRP a pris l'initiative dès le début du mois de janvier de s'adresser aux associations de riverains concernées par la mise en place d'un PPRT et de proposer l'organisation d'un rassemblement national à Paris le 3 mars prochain. Ce travail est actuellement en cours. Des réponses favorables sont déjà enregistrées.
Le recours à un avocat spécialiste du droit de l'environnement est également envisagé.

**FEDERER NOS INTERVENTIONS, c'est le sens du courrier adressé à plusieurs dizaines d'associations de riverains.**

**DONNER une résonnance nationale à nos exigences, c'est le sens du rassemblement prévu le**
3 mars à PARIS.
**RESERVEZ VOTRE JOURNEE.**

Chacun a bien compris que 2012 était une année décisive et que la riposte devait s'amplifier dès à présent. Etre citoyen-acteur, renforcer l'influence de l'association, deux axes permettant de donner plus de poids au respect de nos exigences.

ADZRPADZRPADZRPADZRPADZRPADZRPADZRP

**N'oubliez pas:**
**Réadherez,**
**faites adhérer à l'association!**

ADZRPADZRPADZRPADZRPADZRPADZRPADZRP

ADZRPADZRPADZRPADADZRPADZRPADZRPADZRPADZRP ADZRPADZRPADZRPADADZRPADZRPADZRPADZRPADZRPA

# A – D – Z – R - P

## Bulletin d'Adhésion

**Nom :……**
**Prénom : ……**

**APPEL aux DONS**
**2012 : année décisive pour le PPRT de Donges !**

Transport à Paris, déplacements auprès des associations de riverains, ces démarches ont un coût. Nous faisons appel à votre solidarité financière.
Faites parvenir vos dons à la même adresse.
Nous vous remercions.

**Adresse :……**
**Téléphone :……..**
**Adresse mail :…….**
**Le montant minimum de l'adhésion est de 5 € par personne.**
**Paiement par : chèque à l'ordre de « ADZRP » ou Espèces (rayer la mention inutile)**

**Date :…….Signature :……**

**L'adhésion implique le respect des statuts (et du règlement intérieur), à la disposition de l'adhérent au siège de l'association.**

**ASSOCIATION DONGEOISE DES ZONES A RISQUES ET DU PPRT**
**A déposer chez Mme SARDAIS Sylvie 8 rue Pierre de Parscau du plessis 44480 DONGES**
**Téléphone : 06 25 44 61 90.**

## RENCONTRE au Conseil Général. 11 JANVIER 2012

Présenter, aux représentants du CG, les revendications des Dongeois confrontés à la mise en place d'un PPRT, aborder les problèmes liés aux transports des matières dangereuses et ceux concernant le détournement de la voie ferrée, telle était notre mission.

Les représentants du CG affirment être en phase avec les revendications exprimées par les riverains.
La loi Bachelot n'est pas acceptable en l'état. Elle doit être abandonnée. Le nouveau texte doit tenir compte de l'expression des riverains.
En voulant imposer un plan de prévention des Risques Technologiques, la loi Bachelot reconnaît l'existence de dangers liés à la présence d'industriels sur le secteur pour lesquels les riverains n'ont aucune responsabilité.

Le législateur ne s'est pas posé la question du comment concilier « vie domestique et vie professionnelle ». Ce « hiatus » profond est appréhendé comme une forme de négation de ce que sont les citoyens et de ce qu'ils vivent.
CG et ADZRP affirment la nécessité de maintenir le bassin d'emplois mais considèrent que le développement économique ne peut pas se faire à n'importe quel prix.
Chacun a bien conscience des menaces à l'emploi que pourrait avancer l'industriel notamment en délocalisant une partie de sa production. Nécessité d'échanges entre industriels et CG

**Propositions :**

**Rédaction et vote par l'assemblée départementale d'un vœu en direction du gouvernement qui aurait aussi l'objectif d'attirer l'attention des concitoyens.**
**Il porterait sur la nécessité de construire un nouveau texte : le danger est reconnu, c'est au responsable de prendre les dispositions pour assurer la sécurité des riverains.**

**Rappel de la position du CG au sein des instances de concertation (POA, CLIC)**
Les questions relatives au détournement de la voie ferrée et du transport des matières dangereuses (rue du stade) sont abordées. Peu d'informations en retour.
Nous devons communiquer à la personne responsable « des mobilités », les interrogations, les suggestions des riverains.

Dernière minute

***Si vous souhaitez rencontrer un membre de l'ADZRP, adhérer à l'Association, des permanences se tiendront les jeudis 26 janvier et 2 février, les samedis 28 janvier et 4 février de 10 h à 12 h à la Maison des Associations-Rue des métairies-Donges***